

Droit à l'image – Images, sons et travaux d'élève

De nombreuses activités pédagogiques conduisent l'école à réaliser des photographies, des enregistrements sonores ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les élèves.

La loi relative au droit à l'image oblige le directeur de l'école à demander une autorisation écrite aux responsables légaux de l'enfant, non seulement pour la prise de vue, la captation de la voix mais aussi pour l'exploitation interne à l'école et la diffusion de ces images, sons, films sur un support : papier ou numérique (site internet, ENT).

Pour ce qui concerne les images ou les sons (photographies, enregistrements sonores ou films) qui seront faits par les enseignants, ils n'auront d'autres usages que pédagogiques. Ils ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni utilisés à but lucratif. Ils ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité de l'enfant.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, sonores ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous est garanti. Les responsables légaux pourront à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposeront d'un droit de retrait, sur simple demande, s'ils le jugent utile.

Nous, soussignés (nom, prénom, adresse des représentants légaux) :

responsable 1 :

responsable 2 :

donnons à Madame/Monsieur _____, en sa qualité de

Directeur/Directrice de l'école, l'autorisation de photographier, d'enregistrer la voix, de filmer notre enfant

nom/prénom _____ de la classe de

et de publier ou de diffuser :

☐ son image, ☐ sa voix, ☐ ses travaux, ☐ ses vidéos dans les applications de l'ENT ONE

(<https://enthdf.fr>) en accès restreint. Ce blog n'est accessible qu'aux parents, élèves, enseignants. Ces utilisateurs se sont engagés à respecter la charte d'utilisation

☐ son image, ☐ sa voix, ☐ ses travaux, ☐ ses vidéos sur le cahier multimédia de l'élève ou dans son espace documentaire. Seul l'élève, ses parents et les enseignants peuvent y accéder

☐ son image, ☐ sa voix, ☐ ses travaux, ☐ ses vidéos sur l'espace public de l'ENT et sur les sites institutionnels de l'Education Nationale (site de circonscription et/ou site académique)

Cette autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire en cours.

Dans tous les cas, la publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, sa vie privée et à sa réputation.

L'utilisation des photos, pistes sonores, films ou travaux réalisés ne donneront lieu à aucune rémunération d'aucune sorte.

Fait à l'école de _____, le :

(signatures des représentants légaux précédées de la mention manuscrite "**lu et approuvé**")

responsable 1

responsable 2

(le consentement du mineur est nécessaire si celui-ci est capable de discernement)

Accord donné par le/la mineur/e : ☐ Oui - ☐ Non

(signature de l'enfant)